

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS  
(CCID)**

Vu l'article 1650 du code général des impôts,  
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de LE PIZOU,  
le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les  
contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente  
décision et la  
date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES

M. Christian MOULINET

M. Jean-Pierre ROLLAND

M. Christian ROUZEAU

M. Francis BLANCHET

Mme Céline BLANCHETON

Mme Renée ROBERT

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

M. Alain DINEUR

M. Patrick LEMONNIER

M. Aymeric BRUT

M. Michel CAZIMAJOU

Mme Aline CANELLAS-BLACK

Mme France MAZIERE

**Remarque :** lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires  
suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et  
suppléants,  
par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A PERIGUEUX, le 26 mai 2026

Le Directeur départemental  
des finances publiques,

Didier BIANCHINI